

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de la formation de base diversifiée

Français, langue seconde

RACONTER UN ÉVÉNEMENT – COURS 6

FRE-3106-1

Novembre 2019

Table des matières

Introduction	1
Contenu de l'évaluation	2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	3
Les critères d'évaluation	3
La maîtrise des connaissances	3
La pondération	3
Les savoirs	3
Spécifications des instruments d'évaluation	4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	4
La composition de l'épreuve	4
L'outil de collecte de données	4
Le matériel autorisé	4
L'outil de jugement	4
Le seuil de réussite	5
La reprise	5
Annexe	7
Grille d'évaluation à interprétation critérielle	9

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

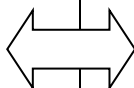
Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle sont recommandées à cette fin.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.

2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
Domaine général de formation - Vivre-ensemble et citoyenneté Domaine d'apprentissage - Langues Famille de situations - S'exprimer	Programme d'études - Français, langue seconde Cours - Raconter un événement
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
Compétence disciplinaire 3 Produire des textes variés en français (à l'écrit)	Catégories de savoirs - Communication langagière - Grammaire du texte - Grammaire de la phrase - Lexique - Variétés de langue
Critères d'évaluation	
Critères d'évaluation de la compétence 3 3.1 Cohérence du texte 3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	Maîtrise des connaissances La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.



Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

3.1 Cohérence du texte

- Tenir compte des éléments de la communication langagière
- Respecter les règles de la grammaire du texte

3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication

- Appliquer les règles de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale
- Respecter les règles de la syntaxe et de la ponctuation
- Utiliser un vocabulaire simple qui est juste et approprié

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que la compétence, à l'aide de la tâche liée aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération des critères d'évaluation pour l'ensemble des cours du programme d'études *Français, langue seconde* respecte le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 3 « Produire des textes variés en français (à l'écrit) » : 100 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans l'outil de jugement fourni avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont présentés au chapitre 6 du programme d'études, à la suite des cours de 3^e secondaire, dans la section *Progression des savoirs de la 3^e secondaire*. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) » se tient lors d'une seule séance.

Durée : à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve (ex. : 120 minutes).

La composition de l'épreuve

La tâche est à déterminer par la personne qui conçoit l'épreuve. Elle doit permettre à l'adulte de démontrer sa capacité à assurer la cohérence du texte et à appliquer les conventions linguistiques et de la communication. Pour établir l'ampleur de la tâche, la personne qui conçoit l'épreuve s'appuie sur l'exemple ci-dessous :

Exemple de tâche

L'adulte rédige un texte de 150 mots en s'inspirant d'un fait vécu ou d'une expérience personnelle signifiante.

L'outil de collecte de données

- Texte rédigé par l'adulte

Le matériel autorisé

- Dictionnaire bilingue
- Dictionnaire unilingue français
- Grammaire
- Ouvrage sur la conjugaison

Tous les documents sont en version papier.

L'outil de jugement

Pour l'évaluation de la compétence « Produire des textes variés en français (à l'écrit) », la grille d'évaluation à interprétation critérielle est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte³. La grille est prescrite et comporte l'échelle d'appréciation suivante :

Manifestation d'une compétence :

- Marquée
- Assurée
- Acceptable
- Peu développée
- Très peu développée

3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 %.

La reprise

L'épreuve est reprise en entier.

**ANNEXE – GRILLE D'ÉVALUATION À
INTERPRÉTATION CRITÉRIELLE**

Formation générale des adultes

ÉVALUATION

Grille d'évaluation à interprétation critérielle

Nom de l'adulte

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant

Date

Programme de la formation de base diversifiée
Français, langue seconde

Cours
Raconter un événement
FRE-3106-1

Compétence 3 : Produire des textes variés en français (à l'écrit) (100 %)

Consignes :

- Pour chaque critère d'évaluation, encerclez l'énoncé ou les énoncés correspondant au rendement de l'adulte.
- En vous rappelant que seuls les points prévus dans la grille sont attribuables, inscrivez ceux obtenus dans les cases appropriées.

Critère d'évaluation \ Échelle d'appréciation		Manifestation d'une compétence marquée	Manifestation d'une compétence assurée	Manifestation d'une compétence acceptable	Manifestation d'une compétence peu développée	Manifestation d'une compétence très peu développée	Note
3.1 Cohérence du texte	L'adulte tient compte des éléments de la communication langagière.	Contenu qui respecte parfaitement la situation de communication 30	Contenu qui respecte très bien la situation de communication 24	Contenu qui respecte assez bien la situation de communication 18	Contenu qui respecte peu la situation de communication 12	Contenu qui respecte très peu la situation de communication 6	___ / 30
	Il respecte les règles de la grammaire du texte.	Règles de la grammaire du texte très bien respectées; contenu très cohérent et très bien développé 30	Règles de la grammaire du texte généralement respectées; contenu cohérent et bien développé 24	Règles de la grammaire du texte plutôt bien respectées; contenu plus ou moins cohérent <u>OU</u> plus ou moins développé 18	Règles de la grammaire du texte plus ou moins respectées; contenu peu cohérent <u>OU</u> peu développé 12	Règles de la grammaire du texte peu respectées; contenu peu cohérent <u>ET</u> peu développé 6	___ / 30

Compétence 3 : Produire des textes variés en français (à l'écrit) (100 %) (Suite)

Critère d'évaluation \ Échelle d'appréciation		Manifestation d'une compétence marquée	Manifestation d'une compétence assurée	Manifestation d'une compétence acceptable	Manifestation d'une compétence peu développée	Manifestation d'une compétence très peu développée	Note
3.2 Efficacité de l'application des conventions linguistiques et de la communication	Il applique les règles de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale.	Texte contenant de 0 à 5 % d'erreurs ⁴ 10	Texte contenant de 6 à 9 % d'erreurs ⁴ 8	Texte contenant de 10 à 14 % d'erreurs ⁴ 6	Texte contenant de 15 à 19 % d'erreurs ⁴ 4	Texte contenant de 20 à 24 % d'erreurs ⁴ 2	____ / 10
	Il respecte les règles de la syntaxe et de la ponctuation.	Texte contenant de 0 à 5 % d'erreurs ⁴ 15	Texte contenant de 6 à 9 % d'erreurs ⁴ 12	Texte contenant de 10 à 14 % d'erreurs ⁴ 9	Texte contenant de 15 à 19 % d'erreurs ⁴ 6	Texte contenant de 20 à 24 % d'erreurs ⁴ 3	____ / 15
	Il utilise un vocabulaire simple, qui est juste et approprié.	Vocabulaire : • simple • juste • toujours approprié 15	Vocabulaire généralement : • simple • juste • approprié 12	Vocabulaire : • plus ou moins juste • généralement approprié 9	Vocabulaire : • peu juste • plus ou moins approprié 6	Vocabulaire : • très peu juste • peu ou très peu approprié 3	____ / 15

Note : La note « 0 » est attribuée lorsque le rendement de l'adulte ne correspond en rien aux énoncés inscrits dans la grille.

Note pour la compétence : _____ /100

4. Le pourcentage d'erreurs est calculé en fonction du nombre de mots contenu dans le texte produit par l'adulte.

